



## RÈGLEMENTS OFFICIELS

### **Concours auprès des participants de la collecte de données *Poids et image corporelle* dans le milieu du sport et du loisir**

Du 1<sup>er</sup> juin au 7 septembre 2020

1. Le concours commence le lundi 1<sup>er</sup> juin à 6h00, heure de l'Est (« EST »), et se termine le lundi 7 septembre 2020 à 23h59, heure de l'EST (la « durée du concours »). Le concours aura lieu le lundi 14 septembre 2020. Les deux (2) personnes gagnantes seront contactées par courriel et leur prix, sous forme électronique, leur sera expédié par courriel après qu'ils aient répondu au courriel initial les informant qu'ils ont gagné.

Deux (2) prix seront tirés parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée de la collecte de donnée. Aucun achat n'est nécessaire.

2. Le concours est commandité par ÉquiLibre (ci-après appelé « le commanditaire »). La personne participante reconnaît qu'elle fournit des informations au commanditaire du concours.
3. Pour participer et être admissible au prix, la personne concurrente doit être un résident du Québec et travailler dans le domaine de l'activité physique, du sport et du loisir auprès des jeunes québécois en milieu scolaire, parascolaire, communautaire et/ou associatif.

Les personnes employées par le commanditaire de ce concours ainsi que leurs parents, frères, sœurs, enfants, et toute personne résidant avec une personne employée par le commanditaire, ainsi que leurs agents respectifs et les entreprises qui les possèdent ou qui leur sont affiliées ou reliées, leurs succursales ou divisions, les fournisseurs des prix et les agences de publicité ou de promotion, ainsi que les membres du conseil d'administration sont tous exclus de ce concours.

## COMMENT PARTICIPER

Répondre au questionnaire *Poids et image corporelle dans le milieu du sport et du loisir* en y remplissant tous les champs obligatoires. De plus, le participant doit fournir une adresse courriel valide au commanditaire à la question : *Si vous souhaitez participer au tirage des deux (2) certificats cadeaux d'une valeur de 100\$ chez Sport Expert, veuillez inscrire ici votre adresse courriel.*

4. Prix – Deux (2) certificats-cadeaux de chez *Sport Expert*, d'une valeur de 100\$.

*Sport Expert* n'est aucunement impliqué dans ce concours. De plus, ÉquiLibre ne se porte pas garant du contenu diffusé par *Sport Expert*.

Limite d'un (1) prix par participant.

Le prix doit être accepté tel quel. Le prix ne peut pas être vendu, transféré, ni échangé contre de l'argent comptant. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer le prix en tout ou en partie dans l'éventualité où l'un des éléments ou tous les éléments du prix ne soient pas disponibles. La personne gagnante doit assumer tous les coûts qui ne sont pas déclarés comme étant inclus dans ce présent règlement.

5. Le tirage au sort sera administré par ÉquiLibre et aura lieu au 7200 rue Hutchison, bureau 304, Montréal (Québec), H3N 1Z2. Les chances de gagner sont égales à une (1), soit une participation à la recherche exploratoire. Une (1) seule participation par personne est permise.
6. En participant, les participants acceptent automatiquement ces règlements et consentent à s'y conformer. Toutes décisions du commanditaire du concours quant à ses différents aspects, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des participants sera finale et exécutoire pour tous les participants et pour toutes les questions touchant ce concours.
7. Le commanditaire du concours se réserve le droit de modifier les présents règlements sans qu'ils en impactent concrètement les modalités et conditions. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne dont il découvre avoir manipulé le processus de participation ou le fonctionnement du concours ou dont les agissements sont considérés en infraction aux règlements ou autrement perturbateurs.
8. Le commanditaire du concours ne pourra être tenu responsable de toute erreur ou négligence pouvant découler ou résulter d'une participation au concours, y compris en cas de dommage à l'équipement informatique d'un participant, à son système d'exploitation, à ses logiciels ou à toute combinaison de ceux-ci, qui serait le résultat de leur participation au concours ou du téléchargement de tout document à partir du site Internet du concours, le cas échéant.
9. En participant au concours, tous les concurrents acceptent que leurs renseignements personnels (informations qui permettent l'identification d'un participant comme particulier, comme sa date de naissance et son courriel) soient recueillis par le commanditaire du concours dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser le concours. Le commanditaire du concours ne vendra pas ces renseignements et ne les transmettra pas à des tiers, sauf dans le but d'administrer ce concours.